Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 39 (2002)

Heft: 1516

Rubrik: Médicaments

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Comment soigner le profit

La Fondation pour la protection des consommateurs a porté plainte contre Novartis. Au delà de ce cas particulier, ce sont les pratiques douteuses des cartels pharmaceutiques qui sont mises en lumière.

a Fondation pour la protection des consommateurs (FPC) porte plainte contre Novartis. En effet, la multinationale bâloise a mis sur le marché un «nouveau» médicament contre le mal de gorge qui n'est que le duplicata d'un produit présent sur le marché depuis plusieurs années. L'innovation consiste à changer le nom de la potion et à en augmenter le prix de 45%. Il y a donc tromperie sur la marchandise, une pratique condamnable selon la Loi fédérale sur la concurrence déloyale.

On connaît la ligne de défense des entreprises pharmaceutiques dès qu'il s'agit de justifier le prix de vente de leurs produits. Le développement de nouveaux médicaments, plus sûrs et plus efficaces, exige des sommes colossales qu'il faut bien amortir. L'argument paraît bien léger au vu des pratiques douteuses mises à jour ces derniers temps. On se souvient du cartel des vitamines – Roche en faisait partie – lourdement condamné par les Etats-Unis et l'Union européenne.

Pratiques douteuses

C'est maintenant le Washington Post qui, dans son édition du 30 avril dernier, dénonce le scandale de la corruption des médecins américains par les compagnies pharmaceutiques. L'an dernier, ces dernières ont dépensé sept milliards de dollars pour convaincre les médecins par l'intermédiaire de conseillers; sans parler des multiples cadeaux et séminaires offerts, de préférence dans des lieux touristiques. Des médecins acceptent des fonctions de consultants auprès de ces entreprises. Certaines d'entre elles fournissent directement le corps médical à des prix préférentiels et ce dernier revend ces médicaments au prix fort. Le Washington Post estime à plusieurs centaines de

millions de dollars le coût de ce trafic pour l'assurance maladie. Avec l'exemple de deux produits anti-inflammatoires, le journaliste montre que ces médicaments sont systématiquement prescrits au détriment d'un autre produit meilleur marché, ce qui occasionne une dépense supplémentaire de plus de trois milliards.

De nombreuses autorités – le président Bill Clinton, le chef de la majorité républicaine à la Chambre des Représentants, des Etats et l'administration fédérale des médicaments – ont tenté en vain de s'opposer à ces pratiques, tant est influent ce complexe médico-industriel. Une nouvelle campagne est en cours pour réduire le prix des médicaments qui réunit l'économie privée – les entreprises paient les primes d'assurance de leurs employés – et les Etats, avec l'aide de la puissante Association américaine des retraités.

Glarie

Landsgemeinde

e canton de Glaris se prépare à fêter le vendredi 7 juin le 650ème anniversaire de son entrée dans la Confédération. Le numéro de la Feuille officielle, qui annonçait qu'il n'y aurait pas d'école ce jour-là, contenait aussi la convocation des électeurs à la Landsgemeinde.

Pour les utilisateurs des transports publics (réseau CFF et cars postaux), c'est le libre parcours qui leur est offert. Des garderies pour les enfants seront organisées par les associations féminines.

Selon la coutume les membres des autorités se réuniront le matin à l'Hôtel de ville de Glaris. Seuls les électeurs munis d'une carte de vote auront le droit de prendre place dans le « Ring ». Les écoliers et les jeunes qui ne jouissent pas encore du droit de vote auront cependant

le droit de prendre place à côté de la tribune des orateurs.

La liste des hôtes d'honneur est déjà connue. Le Conseiller fédéral Joseph Deiss, la Présidente du Conseil national Liliane Maury Pasquier, le Conseil d'Etat thurgovien *in corpore* seront présents.

Un service d'information téléphonique est prévu au cas où la *Landsgemeinde* devait être renvoyée. Ce ne fut pas le cas pour celle qui a eu lieu le 5 mai. Parmi les sujets traités à cette occasion, les électeurs ont pris la décision de réduire à cinq membres à plein temps le Conseil d'Etat qui en compte actuellement sept à 80%.

Il faut relever que la Feuille officielle est diffusée dans tous les ménages, encartée dans les pages de l'hebdomadaire gratuit Fridolin. cfp